

## **Réunion du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST) du 22 septembre 2022**

Lors de sa réunion du 22 septembre 2022, le CoDERST a examiné les dossiers suivants :

- Demande d'autorisation temporaire de prélèvement et de rejet des eaux, pendant la phase des travaux de construction de la station d'épuration de Coulon, sollicitée par la CAN ;

**Avis du CoDERST : favorable**

- Demande d'autorisation environnementale relative au projet d'extension d'un élevage avicole à Vernoux-en-Gâtine, sollicitée par le GAEC La Grande Baubière ;

**Avis du CoDERST : favorable**

- Demande d'autorisation de changement d'exploitant du site de Thénézay exploité par la société Maxam Atlantique (exploitation dépôt explosifs) ;

**Avis du CoDERST : favorable**

À la suite de ces différents avis, ces projets seront autorisés (ou non) par arrêté préfectoral de la préfète des Deux-Sèvres.